

LE GRAND BORNAND



Règlement du jeu-concours « Le Bo ! jeu-concours »

Conditions générales de participation au jeu Biathlon « Le Bo ! jeu-concours » (ci-après les « Conditions »)

Article 1 – Généralités

En participant au jeu Biathlon « Le Bo ! jeu-concours », vous acceptez les présentes Conditions, que nous vous invitons à lire attentivement avant de participer. Si vous ne les acceptez pas, vous ne pouvez pas participer au Jeu.

Les présentes Conditions régissent la relation instaurée au regard du Jeu entre vous-même (ci-après « Vous » ou le « Participant ») et Le Grand-Bornand Tourisme, SAEM au capital de 50 000 € - RCS n°822 667 663 Annecy, dont le siège administratif est situé : 62 place de l'église, BP 11, 74450 LE GRAND-BORNAND, information@legrandbornand.com, 04 50 02 78 00, (ci-après l'« Organisateur »).

Article 2 – Durée

Le jeu se déroule du **vendredi 1er septembre 2023 à 11h00** (heure française) au **dimanche 1er octobre 2023 à 23h59** (heure française). Seules les participations reçues pendant la Durée du Jeu seront prises en compte.

Article 3 – Droit de participation

Le jeu est accessible via le lien Internet suivant : https://bit.ly/Bo_jeu_concours_2023

Ce jeu est gratuit, sans obligation d'achat (aucun achat n'augmentera vos chances de remporter un gain) et est ouvert aux personnes physiques majeures à leur date de participation (au regard de la juridiction dont elles dépendent) résidant légalement en France métropolitaine.

Le participant doit disposer à la date de début du Jeu, d'une adresse électronique personnelle à laquelle il pourra, le cas échéant, être contacté pour les besoins de la gestion du Jeu.

Il est nécessaire de disposer d'une adresse électronique valide pérenne et non temporaire pour participer. Seront notamment considérées comme invalides les adresses de courriers électroniques temporaires et/ou anonymes (et notamment les terminaisons de type : youumail.com, youpymail.com, yopmail.com, brefmail.com, mailcatch.com, yopmail.fr, yopmail.net, cool.fr.nf, jetable.fr.nf, nospam.ze.tc, nomail.xl.cx, mega.zik.dj, speed.1s.fr, courriel.fr.nf, moncourrier.fr.nf, monemail.fr.nf, monmail.fr.nf, etc.), ainsi que les adresses de courrier électronique provenant de domaines créés et/ou déposés à l'occasion du Jeu.

Ce Jeu est réservé aux personnes physiques qui valident manuellement et personnellement leur participation.

Il est interdit de participer avec plusieurs adresses électroniques reliées à une même personne physique ainsi que de participer avec une adresse électronique ouverte pour le compte d'une autre personne.

Il est précisé que le nombre de participation par personne est limité à une (1) participation par personne pendant la durée du Jeu. Un (1) seul lot par Participant (même nom, même prénom, même email, même adresse postale) ne pourra être délivré par la Société Organisatrice pendant toute la durée du Jeu.

Les salariés, représentants et mandataires de l'Organisateur et de ses sociétés affiliées et des sociétés donatrices, les membres de leur famille proche (parents, frères et sœurs, enfants et conjoint, quel que soit leur lieu de résidence), les personnes vivant à leur domicile (qu'elles fassent partie de leur famille ou non) et les autres personnes liées de toute autre façon à l'organisation ou au déroulement du Jeu ne peuvent pas participer à ce dernier. Les participations non admissibles seront considérées comme étant nulles et non avenues.

Seules seront retenues les participations conformes à l'ensemble des stipulations ci-dessus. A cet égard, la Société Organisatrice se réserve le droit de faire toutes les vérifications nécessaires en ce qui concerne l'identité, l'âge et les coordonnées de chaque participant. Toute indication incomplète, erronée, falsifiée ou ne permettant pas d'identifier ou de localiser le participant entraînera l'annulation de sa participation.

Article 4 – Instructions de participation

Pour Participer, il convient pendant la durée du Jeu :

- De se connecter au réseau Internet sur la page dédiée suivante : https://bit.ly/Bo_jeu_concours_2023 (date et heure de connexion faisant foi) et de remplir le formulaire avec les informations suivantes :
 - o Nom
 - o Prénom
 - o Adresse de courrier électronique
 - o Code Postal
 - o Pays
- De prendre connaissance du règlement de Jeu
- D'accepter le règlement de Jeu

Si vous faites partie des gagnants, vous autorisez l'Organisateur à utiliser et à diffuser votre nom dans ses contenus publicitaires et marketing, pour communiquer sur l'issue du Jeu dans le monde entier pendant 1 an à des fins publicitaires et marketing, sans autre rémunération ni aucun accord distinct, dans la limite autorisée par la législation en vigueur. Ce faisant, l'Organisateur exprimera sa reconnaissance vis-à-vis de votre contribution ou de vous-même dans la mesure imposée par la législation en vigueur.

La participation au Jeu est gratuite.

Vous ne recevrez des messages de marketing direct électronique, tels que des messages promotionnels de l'Organisateur et de ses partenaires qu'en vous inscrivant spécifiquement à leur lettre d'information. En suivant le lien de désinscription sur les lettres d'informations reçues, vous pourrez vous désabonner à tout moment des actions de marketing direct électronique en suivant les instructions contenues dans les messages reçus ou en envoyant un courriel à l'adresse suivante : information@legrandbornand.com.

Les candidatures non admissibles ou frauduleuses seront rejetées. Si vous participez ou tentez de participer au Jeu en contrevenant aux présentes Conditions ou de façon déloyale vis-à-vis des autres participants, vous pourrez être exclu du Jeu, à l'entière discrétion de l'Organisateur.

L'Organisateur décline toute responsabilité concernant les formulaires de candidature reçus en retard (du fait du Participant ou non), endommagés, corrompus, illisibles ou incomplets, donnant lieu à une disqualification à l'entière discrétion de l'Organisateur. Par ailleurs, il ne saurait être tenu responsable en cas d'erreurs de transmission ou informatiques affectant le traitement des formulaires de candidature. Le cachet de la poste ne constitue pas un accusé de réception.

Article 5 – Tirage au sort

Treize (13) participants seront tirés au sort par Le Grand-Bornand Tourisme le 2 octobre 2023 via un logiciel informatique parmi les participants inscrits au jeu.

Article 6 – Publication des résultats

Le gagnant sera informé individuellement par courrier électronique à l'adresse valide indiquée lors de l'enregistrement de participation au jeu afin d'obtenir les coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, téléphone, e-mail) indispensables à l'attribution de la dotation.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à tous les contrôles d'identité lui paraissant nécessaires.

S'il s'avère que le gagnant ne répond pas aux critères du présent règlement, son lot ne lui serait pas attribué.

La dotation ne pourra en aucun cas être reprise ou échangée contre sa valeur en espèce ou contre toute autre dotation, ni transmise à des tiers. Cependant, en cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, L'Organisateur se réserve la possibilité de substituer à tout moment à la dotation proposée une autre dotation d'une valeur équivalente.

La dotation ne peut donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte. Le gagnant s'engage à ne pas rechercher la responsabilité de L'Organisateur en ce qui concerne la dotation, notamment sa livraison, son état et ses qualités. Lors de la confirmation de l'acceptation de leur lot, le gagnant se verra communiquer par email toutes les informations utiles afin de bénéficier de leur lot qui sont les suivantes : se présenter à l'Office de tourisme du Grand-Bornand village afin de récupérer son lot.

Le gagnant pourra ensuite recevoir leur lot à leur domicile dans un délai approximatif de 10 jours à compter de la date de leur acceptation dudit lot.

L'acheminement du lot, bien que réalisé au mieux dans l'intérêt du gagnant, s'effectuera aux risques et périls du destinataire.

Toute coordonnée incomplète ou inexacte sera considérée comme nulle et ne permettra pas au gagnant d'obtenir son lot.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne fournira aucune prestation ni garanties liées à l'utilisation du lot, sa seule obligation consistant uniquement en la mise à disposition du lot à son Gagnant dans le respect des conditions de remise dudit lot exposées ci-dessus.

Si l'Organisateur ne parvient pas à contacter un gagnant dans les 7 jours ouvrables suivant sa première tentative, ou si l'Organisateur a des raisons légitimes de penser qu'un gagnant a contrevenu aux présentes Conditions, ce gagnant initial sera réputé avoir renoncé au prix, et l'Organisateur pourra désigner un autre gagnant. Les décisions de l'Organisateur sont définitives et ne peuvent faire l'objet d'aucun litige.

Article 7 – Dotation

Le nombre de produits attribués dans le cadre du Jeu s'élève à 13 lots (1 lot par gagnant) avec :

- 2 lots d'1 forfait saison ski alpin Le Grand-Bornand valable pour l'hiver 2023/2024 d'une valeur unitaire de 478 € au tarif Premium adulte.

- 1 week-end nordique bien-être pour 2 personnes à l'Auberge Nordique d'une valeur de 400 € valable pour l'hiver 2023/2024, incluant :

- Hébergement en chambre de 2 personnes

- Pension complète du samedi (dîner) au dimanche (déjeuner) avec vin à table

- Accès à l'espace bien-être : bain à remous, sauna, hammam, grotte de sel et coin fitness.

- 10 lots d'1 place de concert organisé au Grand-Bornand dans le cadre de Glisse en Cœur le samedi 23 mars 2024 d'une valeur unitaire de 30 €

Les valeurs indiquées pour les lots détaillés ci-dessus correspondent au prix public toutes taxes comprises couramment pratiqués ou estimés à la date de rédaction du présent règlement. Elles ne sont données qu'à titre indicatif et restent susceptibles de variation.

Les lots ne pourront faire l'objet d'aucune contestation d'aucune sorte de la part des gagnants.

Les prix sont personnels, nominatifs, non échangeables, incessibles et non remboursables. Aucune contre-valeur en numéraire ne sera remise au titre du prix, sauf si le prix n'est plus disponible (en tout ou partie) pour des raisons indépendantes de la volonté de l'Organisateur. Dans ce cas, l'Organisateur pourra proposer un prix de substitution d'une valeur monétaire supérieure ou égale. Dans la limite autorisée par la législation en vigueur, vous assumez l'entière responsabilité du paiement des taxes applicables à l'obtention ou à l'utilisation de votre prix, le cas échéant. L'Organisateur avertira les autorités fiscales et réglera les taxes à sa charge en vertu de la

législation en vigueur.

Sauf disposition contraire de la législation en vigueur ou expressément stipulée par écrit dans le cadre de la remise du prix, ce dernier est remis « en l'état » et ni l'Organisateur ni ses sociétés affiliées, ne fournissent une quelconque attestation ou garantie de quelque nature que ce soit à son sujet.

Article 9 – Responsabilité

Aucune des présentes dispositions n'a pour objet d'exclure ou de restreindre d'une quelconque façon la responsabilité de l'Organisateur en cas de fraude, de décès ou de dommages corporels provoqués par une faute de l'Organisateur ni une autre forme de responsabilité, si la législation en vigueur interdit de telles exclusions ou restrictions. Certains pays n'autorisent pas la restriction de certains droits, plaintes, garanties tacites ou types de dommages. Par conséquent, certaines des restrictions qui suivent peuvent ne pas vous concerner.

Sous réserve de la section précédente, les dispositions qui suivent s'appliquent. Dans la mesure autorisée par la législation en vigueur, en participant au Jeu, vous acceptez de dégager l'Organisateur et ses sociétés affiliées de toute responsabilité liée d'une quelconque façon au Jeu, notamment la sélection du gagnant, l'administration du Jeu et l'acceptation ou l'utilisation du prix ou de l'une quelconque de ses composantes. Vous consentez par ailleurs à indemniser l'Organisateur et ses sociétés affiliées au titre des plaintes, dommages, mises en cause, pertes, frais et dépens liés d'une quelconque façon à vos agissements ou omissions dans le cadre du Jeu, et à les tenir à l'écart de ceux-ci. Sauf en cas de faute lourde ou délibérée, la responsabilité de l'Organisateur ou de ses sociétés affiliées sera, dans tous les cas, limitée au montant du prix, dans la limite autorisée par la législation en vigueur.

Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé. A cet égard, la participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation, par tout participant, des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus sur le réseau Internet.

En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable notamment de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via le lien Internet du Jeu (https://bit.ly/Bo_jeu_concours_2023).

En particulier, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne via le lien Internet du Jeu (https://bit.ly/Bo_jeu_concours_2023) et sa participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité.

La Société Organisatrice dégage également toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du Jeu.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter via le lien Internet du Jeu (https://bit.ly/Bo_jeu_concours_2023) ou à concourir du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau.

La Société Organisatrice ne saurait finalement être tenue pour responsable pour tout dommage causé aux tiers ou aux droits des tiers par les participants. Compte tenu des caractéristiques du réseau Internet, comme la libre captation des informations diffusées et la difficulté, voire l'impossibilité de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite à son insu par des tiers, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'une quelconque utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution du lot d'un gagnant, sauf à ce qu'on démontre l'existence d'une faute lourde de son fait.

La Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts pour permettre à tout moment un accès au Jeu sur la Page, sans pour autant être tenue à aucune obligation d'y parvenir. La Société Organisatrice pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques ou des raisons de mise à jour ou de maintenance, interrompre l'accès à la Page. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences.

En outre, la responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être retenue en cas de mauvais fonctionnement du réseau Internet, de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique ainsi que de toutes avaries résultant des services postaux.

D'une façon générale, la Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation à un fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait de fraudes éventuellement commises.

Le jeu n'est en aucun cas organisé, parrainé, soutenu ou administré par Facebook ou associée à celui-ci. Vous convenez de couvrir et de dégager Facebook de toute responsabilité en lien avec le Jeu.

Article 10 – Respect des conditions de participation

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité. La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier l'exactitude des données fournies par les Participants. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement et, de manière générale, toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude, entraînera la disqualification du Participant. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu ainsi que le nom des gagnants.

La Société Organisatrice se réserve le droit pour quelle que raison que ce soit, d'écourter, de prolonger, de reporter ou d'annuler le Jeu ou d'en modifier les conditions d'accès et/ou les modalités de fonctionnement.

Article 11 – Résolution des litiges

DANS LA LIMITE AUTORISÉE PAR LA LÉGISLATION EN VIGUEUR, LES PRÉSENTES CONDITIONS SONT RÉGIÉS PAR LES LOIS DE LA FRANCE.

Si un litige, un conflit ou une controverse découlant du Jeu ou en rapport avec ce Jeu ne peut pas être résolu par voie de négociations entre les parties, le consommateur peut soumettre la question à un organisme de résolution des litiges, comme le Conseil des litiges de consommation en France, ou à un organisme national compétent en matière de règlement des litiges. Enfin, tout litige peut être porté devant le Tribunal d'Instance compétent sur le lieu où vous avez votre domicile ou votre résidence habituelle.

Article 12 – Données personnelles

Dans la limite autorisée par la législation en vigueur, en participant au jeu, vous reconnaissez et autorisez que les données à caractère personnel transmises dans le cadre du Jeu soient enregistrées et traitées conformément à la politique de confidentialité de l'Organisateur, disponible sur www.legrandbornand.com.

Le responsable du traitement des données est l'Organisateur. Les données à caractère personnel seront utilisées pour la gestion du Jeu pour (a) vérifier l'admissibilité du gagnant potentiel ; (b) prendre contact avec le gagnant potentiel et lui attribuer le prix ; et (c) le cas échéant, en cas de consentement à envoyer des courriels commerciaux aux participants. Les participants disposent d'un droit d'accès à leurs données à caractère personnel pour les modifier ou les limiter et du droit d'organiser le sort de leurs données personnelles après leur décès ou de demander leur portabilité. Ils ont également le droit de s'opposer à la collecte des données dans certaines circonstances. La durée de conservation des données est de 3 ans.

Les participants disposent du droit de retirer leur consentement au traitement à tout moment, sans porter atteinte aux opérations de traitement menées valablement avant la mise en œuvre de ce droit.

Toutefois, dans l'hypothèse où un Participant exercerait son droit de retrait, ce dernier ne pourrait plus valablement participer au présent Jeu, et verrait sa participation annulée automatiquement, le traitement de ses données à caractère personnel étant nécessaire pour la gestion de sa participation.

En outre, les participants ayant consenti à l'envoi de newsletters et/ou emails promotionnels peuvent retirer leur consentement à tout moment en cliquant sur le lien présent dans chaque e-mail qui leur est adressé.

Les données fournies ne feront l'objet d'aucun usage ultérieur, extérieur au Jeu dans le cadre desquelles elles ont été collectées, sauf accord spécifique pour recevoir de la prospection commerciale.

Les Participants bénéficient enfin du droit de formuler une réclamation auprès des autorités de contrôle, en particulier auprès de la CNIL.

L'accès à vos données personnelles est strictement limité aux employés et préposés de Le Grand-Bornand Tourisme et des partenaires habilités en raison de leurs fonctions et tenus à une obligation de confidentialité. Cependant, les données collectées pourront éventuellement être communiquées aux sociétés affiliées à Le Grand-Bornand Tourisme ainsi qu'aux sous-traitants chargés contractuellement de l'exécution des tâches nécessaires au bon fonctionnement du Site et de ses services ainsi qu'à la bonne gestion de la relation avec vous, sans que vous ayez besoin de donner votre autorisation. Il est précisé que, dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les sous-traitants n'ont qu'un accès limité à vos données et ont une obligation contractuelle de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, Le Grand-Bornand Tourisme s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers à vos données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, en particulier la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants :

- Mettre à jour ou supprimer vos données en vous connectant à votre compte et en configurant ses paramètres ;
- Exercer votre droit d'accès, pour connaître les données personnelles qui vous concernent ;
- Demander la mise à jour de vos données, si celles-ci sont inexactes ;
- Demander la portabilité ou la suppression de vos données ;
- Demander la suppression de votre compte ;
- Demander la limitation du traitement de vos données ;
- Vous opposer, pour des motifs légitimes, au traitement de vos données ;
- Vous opposer ou retirer votre consentement à l'utilisation, par nos services, de vos coordonnées pour l'envoi de nos promotions et sollicitations via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux.

Ces différents droits sont à exercer soit en modifiant les paramètres de votre compte, soit par courriel à l'adresse suivante : information@legrandbornand.com. Pour des raisons de sécurité et éviter toute demande frauduleuse.

Fait à Le Grand-Bornand, le 30 août 2023.